

COMMUNAUTE DE COMMUNES ANDAINE-PASSAIS
26, Avenue Léopold Barré-Juvigny sous Andaine
61140 Juvigny Val d'Andaine

Procès-Verbal
Réunion du 25 mai 2023 à 19h à Juvigny
Convocation du 11 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 25 mai à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Etaient présents,

Mmes MM. BEAUCHEF Régis, BOULENT Daniel, BOURREE Marie-France, BRETON Dominique, CHEVALIER Manuela, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DREUX-COUSIN Virginie, DUBREUIL Benoît à partir de 19h20, DUMAINE Chantal, DURAND William, DUREUIL Brigitte, EUVELINE Jacques, GIGNON Loïc, JARRY Sylvain, LAUNAY Didier, LERIVRAIN Bernard, LETELLIER Gislaine, LEROUX Éric, LEROUX Henri, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe

Membre titulaire représenté par son suppléant : ALLEAUME Philippe

Absents excusés : Mmes MM. BOUVIER-WITTER Françoise, DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse, GRANDIN Philippe, MARTEAU Mildred, MOREAU Bernard

Présents par procuration : Mmes MM. ADDA Françoise (pouvoir à M. JARRY), BLOUET Jean- Pierre (pouvoir à Mme DREUX-COUSIN), CANU Emmanuel (pouvoir à M. Éric LEROUX), DUBREUIL Benoît jusqu'à 19h20 (pouvoir à M. PETITJEAN), HAIRIE François (pouvoir à M. TURCAN), LERAY Christophe (pouvoir à Mme MOREL-GILLOT), ROULLEAUX Éric (pouvoir à M. BEAUCHEF)

Secrétaire de séance : M. DURAND William

La séance est ouverte à 19h05. Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut légalement délibérer.

1	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 27 AVRIL
----------	---

Le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 27 avril est approuvé à l'unanimité.

2	ADMINISTRATION GENERALE
----------	--------------------------------

2.1 CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE DE BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE POUR LES TRAVAUX BOULEVARD DE LA RAILLÈRE

M. le Président explique que dans le cadre du projet d'aménagement de voirie et de renouvellement des réseaux d'eau potable, eaux usées et eaux pluviales Boulevard Lemeunier de la Raillère à Bagnoles de l'Orne Normandie, il est proposé de déléguer partiellement à la Commune la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à la partie eaux pluviales relevant de la compétence CC.

Le commencement de ces travaux est envisagé au 4^{ème} trimestre 2023.

Les travaux d'eaux usées sont estimés à 590 000 € avec une prévision d'au moins 50 % de subventions par l'agence de l'eau.

Les travaux d'eau potable sont estimés à 490 000 €.

Les travaux d'eaux pluviales sont estimés à 550 000 €.

Les coûts liés aux travaux du réseau d'eaux pluviales seront à la charge de la communauté de communes qui remboursera à la Commune les frais engagés au fur et à mesure de l'évolution de l'opération dès présentation du titre de recettes par la Régie Eau et Assainissement.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise la délégation partielle de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie pour les travaux d'eaux pluviales
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de transfert partiel de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie ;
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires aux imputations correspondantes.

2.2 OPERATION PROGRAMME D'AMELIORATION DE L'HABITAT : GROUPEMENT DE COMMANDES-MARCHE-SUIVI ET ANIMATION

M. le vice-président en charge de l'OPAH explique que par délibération n°2023-02-02 du 23 février 2023, le Conseil validait la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour une durée de 5 ans sur le périmètre des Communautés de communes de Domfront-Tinchebray Interco et Andaine-passais, ainsi que le lancement d'un appel d'offres pour retenir un opérateur en charge du suivi-animation de l'OPAH et le principe de la constitution d'un groupement de commandes.

Outre le suivi-animation de l'OPAH, l'appel d'offres comprendra également la mise en place d'un guichet unique afin que les propriétaires occupants ou bailleurs, non éligibles aux aides financières de l'OPAH puissent bénéficier d'un accompagnement dans la totalité des démarches à effectuer pour solliciter et percevoir les autres aides mobilisables.

Le groupement de commandes doit être créé par convention conformément aux dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique et des articles L1414-1 à 1414-3 du Code général des collectivités territoriales.

La convention vise à définir les modalités de fonctionnement et de financement du groupement relatif au suivi-animation de l'OPAH et au guichet unique.

Il s'agit d'un groupement de commandes avec désignation d'un coordonnateur dont la mission consiste, au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement, aux opérations de sélection du cocontractant et à la notification du marché.

Pour l'OPAH des Communautés de communes de Domfront-Tinchebray Interco et Andaine-Passais, le coordonnateur sera également chargé de la signature et de l'exécution du marché.

Une Commission d'appel d'offres (CAO) doit également être désignée afin d'examiner les offres reçues et de choisir les co-contractants.

Le coordonnateur du groupement de commandes procédera au paiement des dépenses résultantes de sa mission. Ces dépenses concernent les frais financiers, les frais de fonctionnement et les frais divers (frais de publication des annonces légales, frais de reproduction, frais d'envoi des dossiers de consultation et des convocations, etc...), les frais de personnel chargé de la consultation.

Chaque membre reversera au coordonnateur sa quote-part : la répartition entre les membres se fera à part égale et sera divisée par trois.

Pour les Communautés de communes de Domfront-Tinchebray Interco et Andaine-Passais, les dépenses concerneront également les frais de personnel chargé du suivi de l'OPAH, ainsi que les frais relatifs au financement des prestations découlant du marché public conclu dans le cadre du présent groupement de commandes pour l'OPAH et le guichet unique communs à ces deux Communautés de communes. La Communauté de communes Andaine-Passais reversera au coordonnateur sa quote-part : la répartition de ces frais se fera au prorata du nombre d'habitants, déduction faite des subventions perçues.

M. le Président informe l'assemblée qu'aujourd'hui s'est tenu la réunion de bilan des 5 ans de l'OPAH : le bilan est très positif. Ceux sont 3 millions d'euros d'aide qui ont été versés sur cette période de 5 ans. 303 logements sont concernés sur le territoire d'Andaine-Passais et concernent des propriétaires bailleurs et occupants. Les points à améliorer concernent les conditions d'attribution des aides de l'ANAH et l'accès aux usagers à un accompagnement complet. C'est pour cette raison que les élus de la collectivité ont été très exigeant sur la question de la mise en place d'un guichet unique qui doit permettre l'instruction globale du dossier et intégrer les démarches relatives à la totalité des aides possibles.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- désigne la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco comme coordonnateur du groupement de commandes
- désigne la commission d'appel d'offres de la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco comme commission d'appel d'offres du groupement de commandes, avec participation du Président ou du Vice-président en charge de l'OPAH de la Communauté de communes Andaine-Passais aux réunions avec voix consultative.
- décide de reverser au coordonnateur du groupement de commandes sa quote-part des frais occasionnés
- autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

3	FINANCES
----------	-----------------

3.1 PROJETS TRAVAUX D'EFFACEMENTS DE RESEAUX ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

- Effacement de réseaux de télécommunication – La Hubaudière – La Landelle à Couterne : Actualisation des coûts

M. le vice-président en charge des travaux explique que par délibération du 27 octobre 2022 le Conseil Communautaire acceptait de prendre en charge l'effacement des réseaux de télécommunication sis La Hubaudière – La Landelle à Rives d'Andaine (Commune déléguée de Couterne) pour un montant de 29 035 € TTC.

Vu l'avant-projet sommaire réalisé par le TE61, le coût estimatif du projet s'élève à 35 696 € TTC soit :

* Travaux = 25 357 € HT soit 30 428 € TTC

* Câblage ORANGE = 4 000 € (Enveloppe prévue - Devis non reçu)

* Maîtrise d'œuvre Te61 (5%) = 1 268 €

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve ce nouvel avant-projet sommaire ;
- autorise Le Président à signer la convention individuelle de délégation de maîtrise d'ouvrage du TE61 ainsi que la convention et le devis ORANGE à recevoir.

- Effacement de réseaux de télécommunication – La Tatinière -L'Épinay à Rives d'Andaine (Commune déléguée de La Chapelle d'Andaine)

M. le vice-président en charge des travaux explique qu'un projet d'effacement de réseaux sera réalisé sur la commune de Rives d'Andaine sis La Tatinière – l'Épinay à La Chapelle d'Andaine.

Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise attributaire du Territoire d'Énergie Orne, à qui la Communauté de Communes a donné délégation en matière de génie civil de télécommunication, un avant-projet sommaire a été réalisé afin de préciser les coûts estimatifs du projet.

Pour la communauté de communes Andaine-Passais (Effacement du réseau de télécommunication), le coût estimatif des travaux, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 10 639 € TTC auquel s'ajoutera le câblage ORANGE soit :

- Travaux = 8 511 € HT soit 10 213 € TTC pour 260 ml de voirie
- Maîtrise d'œuvre Te61 (5%) = 426€
- Câblage ORANGE = Non chiffré.

Il est nécessaire de préciser qu'après accord sur cet avant-projet et son enveloppe financière, en cas de désistement de la CC, tous les coûts relatifs aux études détaillées seront facturés à la CC.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve cet avant-projet sommaire ;
- s'engage à coordonner l'effacement de réseaux de télécommunication (compétence CC) avec l'effacement basse tension ;
- commande une étude détaillée auprès de l'entreprise attributaire du Territoire d'Énergie Orne ;
- autorise le Président à signer la convention et le devis ORANGE (Devis non valorisé par le TE61) ;
- autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

- Effacement de réseaux de télécommunication – Maison Neuve à Perrou

M. le vice-président en charge des travaux explique qu'un projet d'effacement de réseaux sera réalisé en souterrain sur la commune de Perrou sis Maison Neuve.

Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise attributaire du Territoire d'Energie Orne, à qui la Communauté de Communes a donné délégation en matière de génie civil de télécommunication, un avant-projet sommaire a été réalisé afin de préciser les coûts estimatifs du projet.

Pour la communauté de communes Andaine-Passais (Effacement du réseau de télécommunication), le coût estimatif, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 37 402 € TTC auquel s'ajoutera le câblage ORANGE soit :

- Travaux = 29 922 € HT soit 35 906 € TTC pour 500 ml de voirie
- Maîtrise d'œuvre Te61 (5%) = 1 496€
- Câblage ORANGE = Non chiffré.

Il est nécessaire de préciser qu'après accord sur cet avant-projet et son enveloppe financière, en cas de désistement de la CC, tous les coûts relatifs aux études détaillées seront facturés à la CC.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve cet avant-projet sommaire ;
- s'engage à coordonner l'effacement de réseaux de télécommunication (compétence CC) avec l'effacement basse tension ;
- commande une étude détaillée auprès de l'entreprise attributaire du Territoire d'Energie Orne ;
- autorise le Président à signer la convention et le devis ORANGE (devis non valorisé par le TE61) ;
- autorise le Président à signer toutes pièces relatives à cette opération.

- Effacement des réseaux – Rue des Andaines à Juvigny Val d'Andaine (Juvigny sous Andaine)

M. le vice-président en charge des travaux explique qu'un projet d'effacement des réseaux sera réalisé sis Rue des Andaines à Juvigny Val d'Andaine (commune déléguée de Juvigny sous Andaine).

Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise attributaire du Territoire d'Energie Orne, à qui la Communauté de Communes a donné délégation en matière de génie civil de télécommunication et d'éclairage public, un avant-projet sommaire a été réalisé afin de préciser le coût estimatif des projets.

Pour la Communauté de Communes Andaine-Passais (Effacement du réseau de télécommunication et éclairage public), le coût estimatif s'élève à :

* Effacement du réseau de télécommunication : 17 730,35 € TTC soit :

- Travaux = 13 597 € HT soit 16 316 € TTC pour 412 ml de voirie concernée
- Maîtrise d'œuvre Te61 (5%) = 680 €
- Câblage ORANGE = 734 ,35 €. (Convention et devis signés le 21/02/23)

* Eclairage public : 25 796 € TTC déduction faite de l'aide du Te61, soit :

- Travaux + Matériel = 33 501 € HT soit 40 201 € TTC pour 10 candélabres
- Maîtrise d'œuvre Te61 (5% des travaux HT) = 1 675 €
- Aide du TE61 (40% des travaux + Matériel TTC sans maîtrise d'œuvre) = 16 080 €

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve l'avant-projet sommaire des travaux d'effacement de réseaux sis Rue des Andaines à Juvigny Val d'Andaine (commune déléguée de Juvigny sous Andaine) ;
- s'engage à coordonner ces effacements de réseaux de télécommunication et d'éclairage public (compétence CC) avec l'effacement basse tension ;
- commande des études détaillées auprès de l'entreprise attributaire du Territoire d'Énergie Orne ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de transfert de compétence TE61 sachant que la convention et le devis ORANGE ont été signés le 21/02/23 ;
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

- Effacement de réseaux Eclairage Public – Rue de Tessé Renouvellement d'un lampadaire dans le lotissement à La Chapelle d'Andaine

M. le vice-président en charge des travaux explique que conformément à la convention cadre de transfert de compétence Eclairage public, mise en valeur de patrimoine et mobilier urbain investissement et maintenance conclue avec le TE61 le 22 mars 2022 ;

Vu le projet de convention individuelle de transfert de compétence établie par le TE61 pour les travaux d'investissement d'éclairage public « Renouvellement du lampadaire A096 AM 015 sis La Chapelle d'Andaine ;

Vu la demande de la commune de Rives d'Andaine au TE61,

Le coût estimatif des travaux d'investissement d'éclairage public, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 1 275,27 € TTC déduction faite de l'aide du TE61 soit :

- 1 987,43 € TTC de fournitures et pose matériel (éclairage public)
- 82,81 € de maîtrise d'œuvre (5% des travaux HT)
- 794,97 € d'aide du TE61 (40% des travaux TTC sans maîtrise d'œuvre)

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte la prise en charge des travaux d'investissement d'éclairage public (Renouvellement du lampadaire 096 AM 015) sis Rue de Tessé au niveau du lotissement à La Chapelle d'Andaine ;
- autorise le Président à signer la convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux mentionnés ci-dessus entre le TE61 et la CC Andaine-Passais ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

- Renforcement de réseaux de télécommunication – La Petite Houssaye sur la commune de Rives d'Andaine (Commune déléguée de La Chapelle d'Andaine)

M. le vice-président en charge des travaux explique qu'un projet de renforcement de réseaux sera réalisé en souterrain sur la commune de Rives d'Andaine sis La Petite Houssaye à La Chapelle d'Andaine.

Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise attributaire du Territoire d'Énergie Orne, à qui la Communauté de Communes a donné délégation en matière de génie

civil de télécommunication, un avant-projet sommaire a été réalisé afin de préciser les coûts estimatifs des projets.

Pour la communauté de communes Andaine-Passais (Effacement du réseau de télécommunication), le coût estimatif s'élève à 4 244 € TTC auquel s'ajoutera le câblage ORANGE soit :

- Travaux = 3 395 € HT soit 4 074 € TTC pour 126 ml de voirie
- Maîtrise d'œuvre Te61 (5%) = 170 €
- Câblage ORANGE = Non chiffré.

Il est nécessaire de préciser qu'après accord sur cet avant-projet et son enveloppe financière, en cas de désistement de la CC, tous les coûts relatifs aux études détaillées seront facturés à la CC.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve cet avant-projet sommaire ;
- s'engage à coordonner l'effacement de réseaux de télécommunication (compétence CC) avec l'effacement basse tension ;
- commande des études détaillées auprès de l'entreprise attributaire du Territoire d'Énergie Orne ;
- autorise le Président à signer la convention et le devis ORANGE (devis non valorisé par le TE61) ;
- autorise le Président à signer toutes pièces relatives à cette opération.

3.2 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

➤ RASED 2023

M. le Président explique que le CIAS de Domfront – Tinchebray Interco qui gère le budget du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) intervenant dans les écoles du Domfrontais, de la Communauté de Communes Andaine – Passais, du SIVOS de Champsecret – Dompierre, du SOVOS de Banvou – La Châtellier, de La Chapelle au Moine, de La Chapelle Biche et de St Clair de Halouze, sollicite une participation financière de fonctionnement de 227 € pour les écoles de Céaucé, Passais la Conception, St Fraimbault et St Mars d'Egrenne. Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'une subvention de 200 € a été prévu au budget primitif 2023 pour le RASED.

Les crédits manquants seront pris sur les crédits non affectés du compte 657358.

A l'unanimité, le Conseil communautaire, l'autorisation :

- décide de verser au CIAS de Domfront – Tinchebray Interco, au vu du titre de recette à recevoir, une subvention de 227 € pour le fonctionnement du RASED 2023 ;

➤ COMICE D'ARRONDISSEMENT DE DOMFRONT

M. le Président explique que le Comice d'Arrondissement de Domfront sollicitait en date du 18 février une participation dans le cadre de l'organisation du Comice Central Agricole de l'ancien arrondissement de Domfront qui aura lieu le samedi 25 août 2023 à Bagnoles de

l'Orne Normandie (participation financière ou trophées afin de pouvoir récompenser de manière satisfaisante les nombreux lauréats).

Afin de connaître le montant sollicité pour cette manifestation, il a été demandé un complément d'informations dont notamment un budget prévisionnel. Montant sollicité : 3 000 €.

Sur proposition des membres du bureau et des montants versés les années précédentes,

Les crédits manquants seront pris sur les crédits non attribués du compte 65748.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide d'attribuer au Comice d'Arrondissement de Domfront une subvention au 1 500 € au titre de l'année 2023.

4	COMMANDE PUBLIQUE
----------	--------------------------

4.1 DECLARATION DU MARCHÉ "CONCEPTION REALISATION POUR LA CREATION D'UN BIKE PARK AU TAILLIS DE LA BUTTE A JUVIGNY VAL D'ANDAINE" - MARCHÉ N° 23-72500-45.02, INFRACTUEUX

M. le vice-président en charge des bâtiments explique que le marché n° 23-72500-45.02 « Conception réalisation pour la création d'un Bike Park au taillis de la butte à Juvigny Val d'Andaine » a été lancé selon une procédure adaptée le 04 avril 2023.

A la date limite de remise des offres, le 04 mai 2023, aucune offre n'a été remise.

Il est proposé de déclarer ce marché sans suite pour cause d'infructuosité et de relancer une procédure de consultation, y compris de gré à gré.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à déclarer le marché sans suite pour cause d'infructuosité ;
- autorise le Président à relancer en procédure de consultation y compris de gré à gré ;
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

4.2 AUTORISATION DE LANCER ET SIGNER LE MARCHÉ "TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR - LOCAUX DU SIEGE DE LA CC MARCHÉ N° 23-72500-45.03

Monsieur le vice-président en charge des bâtiments que Monsieur le Président a été autorisé à lancer un premier marché n° 22-72500-45.12 d'optimisation des espaces de travail et des performances énergétiques au siège social de la CDC Andaine Passais lors de la réunion du conseil communautaire du 21 janvier 2021.

Au vu du montant cumulé des offres reçues et de l'estimatif des lots infructueux ainsi que l'insuffisance de concurrence, Mr Le Président a été autorisé à déclarer le marché sans suite ainsi qu'à mettre fin à la procédure par délibération du 23 juin 2022.

Après avoir revu entièrement le projet, un nouveau marché en procédure adaptée a été lancé le 21 avril 2023. La date limite de remise des offres a été fixée au 22 mai 2023 à 12h00. Seuls 2 lots ont été relancés :

Lot 1 : Menuiseries extérieures – Brise soleil

Lot 2 : ITE – Bardage – Peinture

La commission des marchés s'est réunie le 23 mai pour l'ouverture des offres. 2 Offres ont été remises dans les délais : 1 pour chaque lot.

La commission d'analyse et de choix se réunira le 6 juin.

M. le Président rappelle l'historique de ce dossier et notamment le fait que la collectivité s'est vue notifier une subvention DSIL de 350 000€ pour le projet d'origine. Un acompte de 100 000€ a déjà été perçu. Il constate que peu d'entreprises ont remis une offre et cela constitue une difficulté pour la mise en œuvre du projet et pour faire un choix car il n'y a pas de possibilité de comparaison.

Compte tenu du calendrier serré de réalisation du projet, à savoir fin des travaux et paiement de la totalité des factures afférentes au plus tard le 31 décembre 2023,

Il est demandé au conseil communautaire :

- autorise le Président à déclarer, le cas échéant, les offres infructueuses
- autorise le Président à relancer une procédure de consultation, y compris de gré à gré ;
- autorise le Président à retenir les offres et à signer le marché ainsi qu'à rendre compte de l'attribution des offres lors de la prochaine réunion du conseil communautaire.
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

4.3 TRAVAUX D'OPTIMISATION DE LA DECHETERIE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE MARCHE N° 22-72500-45.22 Lot 1 : VRD – RESEAUX – CLOTURE : AVENANT N°1

M. le vice-président en charge des bâtiments explique que le lot n°1 « VRD – RESEAUX - CLOTURE » du marché « Travaux d'optimisation de la déchèterie de Juvigny Val d'Andaine – Marché n°22-72500-45.22 » confié à l'entreprise COLAS, doit faire l'objet d'un avenant de plus-value.

En effet, lors du défrichage du terrain au commencement des travaux, il a été découvert un cours d'eau non répertorié sur les plans.

Des travaux supplémentaires (Dépose de buse, création batardeau, connexion de 3 buses, ...) modifient la demande initiale. Soit :

Une plus-value de 3 866,37 € HT

L'entreprise COLAS qui est détenteur du lot n°1 « VRD – RESEAU – CLOTURE » a fait parvenir un devis de travaux supplémentaires.

En conséquence, il est nécessaire de conclure un avenant de :

Plus-value d'un montant de 3 866,37 € HT
Le nouveau montant s'établit comme suit :

Montant du marché initial : 449 802,76 € HT
Montant de l'avenant n°1 : 3 866,37 € HT
Montant du marché après avenant n°1 : 453 669,13 € HT

L'avenant représente une plus-value de + 0,86 % sur le marché de base.

Les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

Mme la vice-présidente en charge de la gestion et prévention des déchets fait un point d'étape aux membres de l'assemblée sur l'avancée du chantier. Tout se passe bien pour le moment et les travaux avancent bien. De même, d'une manière générale la réorganisation des déchetteries et la réorientation vers Couterne fonctionnent plutôt bien même si nous devons déplorer des dépôts sauvages de manière régulière.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire de :

- accepte le projet d'avenant, tel qu'indiqué ci-dessus,
- autorise le Président à signer l'avenant (modification), ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

5 RESSOURCES HUMAINES

5.1 CREATION DE POSTES

Mme la vice-présidente en charge du personnel explique que pour les besoins du service, il est nécessaire de créer les postes suivants :

- Deux postes d'adjoints techniques, à temps complet, pour accroissement temporaire d'activité ;

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- crée les postes ci-dessus
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

6 PROMOTION DU TOURISME

6.1 FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DU GÎTE DE LA BASSE COUR À JUVIGNY VAL D'ANDAINE

Monsieur le Président propose au Conseil que les tarifs de location du gîte de La Basse-Cour à Juvigny Val d'Andaine soient réévalués au 1er juin 2023 (réévaluation qui ne pourra être effective que pour toute nouvelle location à compter de cette date).

Les tarifs actuels sont les suivants :

PERIODE	WEEK-END	SEMAINE
01/11 au 31/03	510/590	680/850
01/04 au 30/06	510/590	680/930
01/07 au 31/08	590	930

01/09 au 31/10	510/590	680/850
----------------	---------	---------

Le Président propose de fixer comme suit, les tarifs du gîte pour toute nouvelle location à compter du 1er juin 2023 :

PERIODE	WEEK-END	SEMAINE
01/11 au 31/03	650/700	1 000/1 100
01/04 au 30/06	650/700	1 000/1 100
01/07 au 31/08	-	1 150
01/09 au 31/10	650	1 000

M. le Président précise que ces nouveaux tarifs restent encore inférieurs à ce que se pratique ailleurs pour le même type de prestation. Nous restons très attractifs.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à appliquer les tarifs pour toute nouvelle location à compter du 01 juin 2023, tels que proposés ci-avant ;
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

6.2 PROJET LA NORMAND'ÉPIK

M. le vice-président en charge du tourisme explique que la Normand'Epik participe à développer les mobilités douces sur le territoire normand. Avec ses 470 km, elle vient compléter l'offre des séjours itinérants réalisables sur une semaine ou 10 jours.

Le maillage territorial créé par cette grande boucle multiplie les possibilités de courts séjours. Ce sont en effet 5 espaces VTT qui seront connectés à l'issue du projet :

- Espace VTT-FFC Suisse Normande – 800 km sur 38 parcours
- Base VTT-FFCT Jean Dumaine – 690 km sur 27 parcours
- Espace VTT – FFC Pays de Vire – Collines de Normandie – 610 km sur 29 parcours
- Espace VTT-FFC Vallée de la Sée – 270 km sur 16 parcours
- Espace VTT Andaine et Domfrontais – 450 km sur 22 parcours

Les tracés des véloroutes couvrant, sur le territoire concerné par le projet, 187 km d'itinéraires de liaison vers les grands sites normands et nationaux (49 km sur la Véloscénie entre Bagnoles de l'Orne et Mortain ; 61 km sur la véloroute des Plages du Débarquement au Mont Saint-Michel de Mortain à Souleuvre en Bocage ; 77 km sur la Vélofrancette, de Domfront à Thury-Harcourt) et les gares SNCF desservant la Normand'Epik sont autant d'opportunités à la création de courts séjours sans voiture.

La Normand'Epik participera ainsi à valoriser l'Espace VTT Andaine et Domfrontais. De plus cette grande boucle de 470 km sera valorisée sur la nouvelle station On Piste Bagnoles - Domfront qui rassemblera 21 circuits VTT, 8 circuits gravel, 21 circuits trail et 11 circuits marche nordique (418 km de circuits trail, 153 km de marche nordique, 622 km de gravel, 670 km de VTT).

Sur le territoire de la Communauté de Communes Andaine-Passais, des aménagements sont nécessaires pour :

- Installer des équipements et services pour les vélos sur le site de la Tour de Bonvouloir afin d'enrichir l'offre destinée aux cyclotouristes et VTT : 1 station de gonflage, 1 station de lavage, 1 consigne à bagages, 1 espace de stationnement sécurisé (box à vélo)
- Installer des équipements et services pour les vélos sur la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie située sur l'itinéraire de la Normand'Epik et de la Véloscénie afin d'enrichir l'offre destinée aux cyclotouristes et VTT : 1 station de gonflage, 1 station de lavage, 1 consigne à bagages, 1 espace de stationnement sécurisé (box à vélo)
- Poser des panneaux RIS sur le parcours : site de la Tour de Bonvouloir et stade de football de Bagnoles de l'Orne Normandie

Il est proposé au Comité d'Orientation d'inscrire ce projet aux nouveaux Contrats de Territoire et de flécher les dépenses sur les crédits inscrits au P.P.I pour la Structuration de l'Offre d'Itinérance. Un plan de financement affiné sera travaillé au cours de l'année 2023. Néanmoins, les premières estimations portent ces dépenses à un montant de 26 000 € pour chaque site soit 52 000 € en tout.

Le projet Normand'Epik rassemble huit territoires répartis sur trois départements normands :

- Dans le Calvados :
 - La Communauté de communes Cingal – Suisse Normande et l'Office
 - La Communauté de communes Du Pays de Falaise
 - L'Intercommunalité de la Vire au Noireau
- Dans l'Orne :
 - La Communauté de communes de Domfront-Tinchebray
 - La Communauté de communes Andaine Passais
 - La Communauté d'agglomération Flers Agglo
 - La Communauté de communes du Val d'Orne
 - La commune de Bagnoles de l'Orne
- Dans la Manche :
 - La Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie

Les offices de tourisme de ces territoires travaillent aux côtés des collectivités pour la mise en œuvre du projet.

Pour coordonner les actions et valider les travaux techniques, un premier Comité de Pilotage rassemblant les élus référents de chacun des territoires s'est tenu le 17 octobre dernier. L'Office de Tourisme Mont Saint-Michel – Normandie et la Communauté d'agglomération ont été désignés comme chef de file afin de faciliter les démarches à venir.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- valide le projet La Normand'Epik
- accepte la participation de la CC ANDAINE PASSAIS à ce projet ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire

7 | TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENT

❖ GESTION ET PREVENTION DES DECHETS

7.1 VENTE DES BACS DE TRI : MODIFICATION DES TARIFS

Mme la vice-présidente en charge de la gestion et prévention des déchets et de l'environnement explique que par délibérations 2021-10-19 du 28 octobre 2021 et n°2022-05-17 du 25 mai 2022, la CC ANDAINE PASSAIS a instauré les conditions et les modalités de mise à disposition de bacs de tri aux habitants et aux professionnels de la Commune déléguée de Bagnoles de l'Orne ainsi que les tarifs.

Compte tenu de l'augmentation des coûts d'achat supportés par la collectivité, il est proposé au Conseil communautaire de modifier les tarifs de vente comme suit :

- 35€ le bac de 120 litres
- 45€ le bac de 240 litres
- 55€ le bac de 360 litres
- A compter du second bac (tous volumes) uniquement pour les professionnels : 100% du coût d'achat

Les autres clauses demeurent inchangées.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

-adopte, à compter du 1^{er} juin, les nouveaux tarifs de vente des bacs de tri

-autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire

8	GEMAPI
----------	---------------

8.1 DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX DE L'ENTENTE EGRENNE-VARENNE A LA CC ANDAINE PASSAIS

M. le Président explique qu'afin d'organiser leurs compétences en matière de gestion des milieux aquatiques sur les bassins versants de la Varenne, l'Égrenne, l'Ortel, le Ménil Roullé et les Vallées, la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie (50) s'est associée à Flers Agglo (61), Domfront-Tinchebray Interco (61), la Communauté de Communes Andaine-Passais (61) et la Communauté de Communes du Bocage Mayennais (53). Ces 5 collectivités se sont engagées dans une « Entente ».

Par délibération n°2017-09-15 du 07 septembre 2017, le Conseil Communautaire a approuvé la création d'une entente.

Par délibération n°2022-04-27 du 28 avril 2022, le Conseil Communautaire a validé le programme d'action pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau de la Varenne, l'Égrenne, l'Ortel, le Ménil Roullé et les Vallées.

La présente délibération concerne la prise de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le territoire de l'entente par la Communauté de Communes. Cette délibération permettra de simplifier les démarches financières et administratives (passation de marchés avec plusieurs lots, demande de subvention...) pour le service GEMAPI avec des cours d'eau parfois limitrophes de plusieurs intercommunalités. Chaque collectivité participera uniquement au financement des travaux engagés sur son territoire, déduction faite des subventions perçues par la Communauté de

Communes Andaine-Passais. Un fonctionnement avec des acomptes versés avant le début des travaux sera envisagé et précisé dans les conventions.

Afin de tenir compte de cette évolution, il est nécessaire d'actualiser la convention de mutualisation pour un service GEMA de l'entente et d'approuver une convention pour la mise en œuvre des travaux sur le territoire de l'entente.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve la prise de la maîtrise d'ouvrage des travaux du programme d'action de l'entente par la Communauté de Communes Andaine-Passais,
- approuve la modification de la convention de mutualisation pour un service GEMA de l'entente
- approuve la convention pour la mise en œuvre des travaux du programme d'action sur territoire de l'entente,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

9 CULTURE ET LECTURE PUBLIQUE

9.1 SAISON CULTURELLE PARTAGEE

Mme la vice-présidente en charge de la culture et de la lecture publique explique que la fin de la saison culturelle approche et une nouvelle est en préparation. Dans cette perspective, une réunion a été organisée la semaine dernière en présence des représentants de la Ville de Domfront en Poiraise et de la CC ANDAINE

L'objet de cette réunion était de réfléchir à la saison prochaine en intégrant ou non l'équipement La Fraternelle de Couterne à cette dernière.

Il a été convenu que ce nouvel équipement devait en effet être un lieu de diffusion de spectacles et être comptabilisé dans l'effectif des lieux pour donner une véritable unité de territoire. L'idée étant de proposer deux à trois rendez-vous dans ce lieu sur la saison de septembre à juin.

Dans l'organisation actuelle de la Saison, les dépenses et recettes sont partagées à hauteur de 50% entre chaque collectivité. Avec l'intégration de ce nouvel équipement, il est proposé de maintenir cette répartition de 50% pour chaque partie et décider que la CC ANDAINE PASSAIS supportera seul les frais liés aux spectacles qui auront lieux au théâtre la Fraternelle.

Pour la programmation, il est envisagé de faire appel à nos partenaires historiques que sont le Préau et C'61 mais également de réfléchir à de nouveaux partenariats comme les Trottoirs

mouillés, les Andain'ries, des artistes locaux... Le budget prévisionnel pour cette programmation serait d'environ 6 000€ (contrat de cession, accueil).

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve l'intégration de l'équipement « La Fraternelle » dans la Saison Culturelle Partagée
- valide le budget pour cette programmation complémentaire
- valide la prise en charge totale de cette programmation complémentaire par la CC ANDAINE PASSAIS
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

10 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Prochain Bureau communautaire : le 08 juin à 18h30 à la Base de Torchamp

Prochain Conseil communautaire : le 22 juin à 19h à Juvigny

Nombreux évènements à venir sur la période fin mai-juin :

Vide Grenier à Ceaucé (Lundi de pentecôte)

Comice d'arrondissement

Journée des Plantes

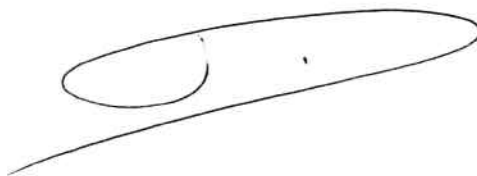
Marché du terroir à Bonvouloir

Fête Belle époque

La séance est levée à 20h10

Le secrétaire de séance

William DURAND



Le Président

Sylvain JARRY



